ACADÉMIE
DE BESANÇON
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Besançon
Service DEC 1
10 rue de la Convention
25030 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.65.74.86
ce.dec1@ac-besancon.fr

EXAMEN VISANT A L'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE (CP-MLDS)

Session 2023

TEXTES DE REFERENCE :
- Décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.
- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen et à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent se présenter à l'examen :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, **titulaires et contractuels** employés par contrat à durée indéterminée.

- Les maîtres contractuels et maîtres délégués employés par contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

DATES ET MODALITES D'INSCRIPTION :

Du vendredi 6 janvier 2023 au lundi 6 février 2023 (à 17h, heure de Paris)

- **sur le lien suivant :**

  https://applilocale.ac-besancon.fr/cpmlds/public/index.php/session/ (identifiant et mot de passe de votre pratic +)

Ou

- **par le biais du Widgets « CPMLDS », sur PRATIC Plus**

NATURE DE L'EXAMEN :

Epreuve 1 : **une séance de formation d'une durée de 30 minutes** en présence de plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire suivie d'un **échange de 15 minutes** avec la commission.

Epreuve 2 : **une étude de cas d'une durée de 60 minutes** liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire suivie d'une présentation et d'un **entretien avec la comm ission d'une durée de 30 minutes**. Cette présentation qui n'excède pas 15 minutes et suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Le calendrier des épreuves sera défini ultérieurement.